

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de LOIR - et - CHER

Commune de VALLOIRE-sur-CISSE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°081/2025

Portant fermeture exceptionnelle de la guinguette "L'Apéro 6" et évacuation de son matériel en raison du feu d'artifice du 14 juillet 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLOIRE-SUR-CISSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le décret n°2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu la déclaration de spectacle pyrotechnique en date du 31 mai 2025, enregistrée à la préfecture de Loir-et-Cher sous le n°2025/081 ;

Vu les nécessités de sécurité publique liées à la mise en place du feu d'artifice du 14 juillet 2025 au plan d'eau de la commune déléguée de Chouzy-sur-Cisse ;

Vu la livraison du matériel pyrotechnique par semi-remorque nécessitant une voie de circulation totalement dégagée ;

Vu la proximité immédiate de la guinguette "L'Apéro 6" avec la zone de tir et le périmètre de sécurité réglementaire ;

Vu les arrêtés municipaux suivants :

– Arrêté n°076/2025 relatif au débit temporaire de boissons assuré par l'Amicale des sapeurs-pompiers ;

– Arrêté n°077/2025 interdisant la pêche au plan d'eau le 14 juillet 2025 ;

– Arrêté n°078/2025 réglementant le stationnement des véhicules de type camping-car et caravane ;

– Arrêté n°079/2025 autorisant et encadrant la mise en œuvre du feu d'artifice ;

– Arrêté n°080/2025 réglementant la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public autour du plan d'eau pour les festivités ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurisation des personnes et des biens dans le périmètre de tir, et de permettre la livraison, l'installation et le tir du spectacle pyrotechnique dans des conditions conformes à la réglementation ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La guinguette « L'Apéro 6 », située 2 Route du Tertre en bordure du plan d'eau de Valloire-sur-Cisse sera fermée au public toute la journée du lundi 14 juillet 2025. Aucun accueil, vente ou activité ne pourra y être exercé ce jour.

ARTICLE 2 :

L'ensemble du matériel, mobilier, aménagements extérieurs et décorations (chaises, tables, parasols, signalétique, éléments mobiles, etc.) disposés par la guinguette devra être entièrement retiré et rassemblé en un seul point, à proximité immédiate de la structure principale de la guinguette, au plus tard le lundi 14 juillet 2025 à 06h00.

ARTICLE 3 :

Aucun véhicule, remorque, équipement mobile ou personnel de la guinguette ne devra se trouver dans le périmètre de sécurité délimité pour le tir du feu d'artifice à compter du lundi 14 juillet 2025 , sauf autorisation expresse du responsable pyrotechnique et des autorités locales.

ARTICLE 4 :

Le non-respect du présent arrêté pourra entraîner des sanctions administratives. Tous frais engagés en conséquence pourront être mis à la charge du contrevenant.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 44, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible via le site internet <https://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 6 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire, le Responsable des services techniques communaux ainsi que le Chef du service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché partout où besoin sera.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La guinguette « L'Apéro 6 »
- Communauté de brigades de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire
- Service Départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher
- Police municipale de Valloire-sur-Cisse
- Services techniques de la commune

Valloire- sur-Cisse, le 07 juillet 2025
Le Maire,

Catherine LHERITIER

